

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TRÈVES

PIÈCE N°6-5 :

BOIS OU FORETS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER (ARTICLE R.151-53 7° DU CODE DE L'URBANISME)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2025

Monsieur le Président, Thierry Kovacs



Commune de TRÈVES

450, Route des deux vallées / 69420 TRÈVES

Tel : 04 72 24 91 12



Communauté d'Agglomération VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Espace Saint-Germain – Bât. Antarès / 30 av. général Leclerc / 38 200 VIENNE

Tel : 04 74 78 32 10



COMMUNE DE TRÈVES
450 ROUTE DES DEUX VALLEES
69420 TRÈVES

Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Affiché le
ID : 069-216902528-20221107-D34_2022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022**

Nombre de membres : Article 16 du Code des Communes : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 10

Convocation du Conseil Municipal : 03/11/2022

Compte rendu affiché le : 14/11/2022

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élu : Christophe LACHAUD

Membres présents : Annick GUICHARD - Michel CHARMET - Erik CHAPELLE - Thérèse MOROT - Patrick ROLLE - Franck NIAUDOT - Christophe LACHAUD - Sylvie COSTANZA - Tony TORNAMBE - Monique IMBERT

Membres excusés : Patrick LAFAY - Laure RIVOIRON - Jean-Jacques TISSIER - Catherine FALCAND

34/2022 - Aménagement de la forêt communale 2023 - 2042

Monsieur Michel Charmet invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office Nationale des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

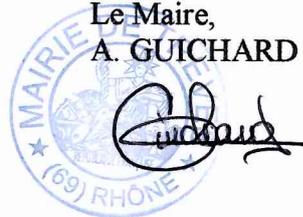
- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**

APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé

Fait et délibéré à Trèves le 07 novembre 2022

Le Maire,
A. GUICHARD





Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE TREVES

2023 - 2042

Département : 69 - Rhône

Surface retenue pour la gestion : 48,47 ha

Altitudes extrêmes : 290 m - 390 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE TREVES

2023 - 2042

Le contexte :

La forêt de 48,47 ha appartient à la commune de Trèves. Celle-ci est incluse dans un massif forestier. Elle est située dans la partie sud du département du Rhône comprise entre la vallée du Gier et les contreforts du massif du Pilat, entre 290 m et 390 m d'altitude, à vingt-cinq kilomètres au sud de Lyon (69000).

La surface de la forêt communale s'est accrue de 2 ha par l'acquisition de trois parcelles à un riverain. La forêt est à 71 % résineuse. Elle est occupée principalement par des vieux peuplements réguliers de plus de 45 ans (48%), 9 % de jeunes peuplements réguliers de moins de 30 ans, 28 % de taillis et 15 % de landes (emprise RTE comprise).

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

L'enjeu principal et historique de cette forêt est la protection des sols contre les ruissellements, mais cela n'empêche pas de produire du bois d'œuvre, avec la présence d'essences ayant une production estimée à 4 m³/ha/an comme le pin noir, qui couvre 64 % de la surface. Le niveau d'enjeu de production ligneuse est moyen sur 24 ha et nul sur 24 ha (évolution naturelle par contrainte d'accessibilité). Le niveau d'enjeu écologique est classé comme ordinaire sur 44 ha et reconnu sur 4 ha sur l'espace naturel sensible situé sur la parcelle 1, et le niveau d'enjeu social est local.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants et/ou en accélérant leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes conformément aux choix de la commune :

- Une évolution des taillis vers un traitement irrégulier en chênaie pubescente pour permettre le renouvellement du couvert forestier sans avoir recours à de très gros investissements;
- Continuer l'amélioration des pinèdes tout en gardant une vigilance de leur état sanitaire ;
- Introduire des nouvelles essences plus adaptées au climat de demain ;
- Contribuer à l'amélioration des taillis tout en intégrant des résineux venant naturellement et/ou par plantation pour augmenter la résilience de la forêt et son revenu.

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Les prélèvements prévus au début de l'ancien aménagement étaient de 2 024 m³ (2,2 m³/ha/an) sur 20 ans, il a été récolté 1 113 m³ (1,2 m³/ha/an). Cet écart de récolte s'explique par la topographie des lieux où la moitié de la surface qui devait passer en coupe n'est pas accessible. Le bilan financier est négatif de 8 €/ha/an. Le budget précédent prévoyait un déficit de 15 €/ha/an. Le déficit est amoindri par l'obtention de subvention pour la reconstitution et par la hausse des cours du bois lors de la dernière vente.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- *Amélioration des peuplements réguliers avec des éclaircies par le haut en améliorant la qualité (enlèvement des gros bois avec singularité),
- * Renouvellement des peuplements matures ou dépérissants par régénération naturelle.
- *Evolution vers une structure irrégulière et une forêt plus mélangée à base de feuillus.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les rotations de coupes sont fixées à 15 ans pour les unités de gestion (ug) classées en irrégulier et amélioration. Les coupes d'amélioration et irrégulière permettent de prélever les bois de plus fort diamètre avec des singularités, en ayant un objectif de production de bois de la meilleure qualité possible, de conserver les feuillus et arbres biologiques.

pour les travaux :

La régénération naturelle sera privilégiée. Si celle-ci n'est pas suffisante, on effectuera un complément avec des essences adaptées au climat futur telles que chêne pubescent, pin maritime, pin de salzmann...

Les jeunes plantations en placeaux (cèdre) feront l'objet de dégagements et de taille de formation.

Dans la régénération naturelle on effectuera des dégagements sur 20 % de la surface régénérée.

Le périmètre et le parcellaire seront matérialisés et entretenus.

Bilan prévisionnel :

Le prélèvement prévu (1,2m³/ha/an) sera inférieur à la production forestière estimée (4 m³/ha/an) étant donné que les pins noirs ont un âge avancé. Nous prévoyons d'irrégulariser le peuplement sur deux aménagements et de finir de couper les pins une fois la chênaie pubescente bien installée. Nous laisserons en place un maximum de pin noir pour laisser le temps à la chênaie de capitaliser. Il n'est pas prévu de dépenses spécifiques en dehors de l'entretien des peuplements et du domaine (parcellaire, desserte...).

Cependant, nous ne serons pas à l'abri de forts dépérissements sur les peuplements qui nous amèneront à reconstituer en partie ou en totalité des parcelles sinistrées avec des essences feuillues et résineuses qui seront plus adaptées au changement climatique.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE TREVES
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	69 - Rhône
Communes de situation	Trèves
N° ONF de la région nationale IFN de référence	639- Plateau du Lyonnais
Schéma régional d'aménagement de référence	Auvergne-Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2023	2042

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Commune de Trèves	F18739S	48 ha, 47a 28ca	28/04/2004	2002	2021

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	48 ha, 47a 28ca
Surface retenue pour la gestion	48,47 ha
Surface boisée en début d'aménagement	48,47 ha
Surface en sylviculture de production	24,15 ha

La surface de la forêt communale s'est enrichie de 2 hectares supplémentaires par l'acquisition de parcelle.

La surface en sylviculture de production a fortement diminué (50 %) par rapport à l'ancien aménagement. Cela s'explique par le classement d'une partie de la forêt en libre évolution car nous ne sommes pas en capacité de pouvoir accéder aux bois pour les débusquer (coût de la desserte trop important pour les bois à mobiliser).

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 24 ha	faible	moyen 24 ha	fort	48 ha
Fonction écologique		ordinaire 44 ha	reconnu 4 ha	fort	48 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 48 ha	reconnu	fort	48 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen 48 ha	fort	48 ha

COMMENTAIRES : L'enjeu reconnu en fonction écologique correspond à la présence d'un espace naturel sensible sur la parcelle 1.

L'enjeu de protection contre les risques naturels est reconnu, en effet cela remonte à l'origine de la forêt. Celle-ci fut plantée de 1914 à 1920 pour protéger la ville de Givors lors des inondations. L'objectif de cette forêt est de limiter les ruissellements, la forêt actuelle joue pleinement ce rôle. Dans ce cadre, il faut conserver un couvert boisé et continu.

La production ligneuse sans objet correspond aux parties qui sont inexploitable avec le matériel d'exploitation actuel, mais également à cause des emprises de ligne RTE.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Espace Naturel Sensible	4 ha	Vallée du Mezerin et crêts des moussières

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Il n'y a pas de grandes conséquences sur l'aménagement car celui-ci se trouve sur la parcelle 1 et nous prévoyons aucune exploitation sur cette parcelle, hormis une coupe pour sécuriser la route départementale de certaines tiges déperissantes.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Incendies	48 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La totalité de la forêt peut être concernée par le risque incendie. Nous sommes situés sur un massif très sec composé de pinède situé à proximité d'une route départementale et de champs agricoles cultivés. Une réflexion globale sur ce risque devra être envisagée. De plus, nous sommes sur des stations sensibles aux incendies.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	17 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Au vu des fortes pentes, toute une partie de la forêt est aujourd'hui inaccessible par une piste et/ou débardage par câble. La création d'une route forestière avait été étudiée dans le passé. Ce projet n'était pas viable. Le coût de la création (*gros blocs rocheux à dynamiter*) est fortement supérieur au revenu de la mise en sylviculture de ces zones.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	290 m	390 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
mc_5a	Station drainée à fraîche peu acide, milieu peu acide	3,22 ha	7%
mc_8b	Station sèche, acide à peu acide, milieu chaud à chêne pubescent	26,80 ha	55%
mc_8c	Station sèche, acide à peu acide, milieux rocailleux à pin sylvestre	18,45 ha	38%
TOTAL		48,47 ha	

COMMENTAIRES : Nous sommes en présence de stations à faibles potentialités. Il faut limiter les investissements sur ces stations.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Pin noir d'Autriche	64%
Chêne pubescent	26%
Pin laricio	5%
Douglas	1%
Cèdre de l'atlas	1%
Autres feuillus	3%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

L'essence majoritaire est le pin noir d'Autriche. On note qu'il y a quelques dépérissements de pins noirs actuellement. Ceux-ci sont majoritairement vieillissants. Ils se régénèrent très mal, le sous-étage est composé de chênes pubescents qui colonisent fortement les parcelles. Nous notons la présence d'un îlot de douglas (P5) et de cèdres (P7) sur la forêt. Des cèdres ont été introduits par placeaux en parcelle 2 en 2022.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
glo_EMP	Emprises EDF / GDF	1,88 ha	4%
glo_FI	Futaie irrégulière	0,67 ha	1%
glo_FR1	Futaie régulière âgée de 16 à 30 ans	3,78 ha	8%
glo_FR2	Futaie régulière âgée de 31 à 45 ans	0,04 ha	0%
glo_FR3	Futaie régulière âgée de 46 à 60 ans	8,26 ha	17%
glo_FR5	Futaie régulière âgée de 76 à 90 ans	15,07 ha	31%
glo_GRL	Gaulis et bas perchis non précomptables résineux	0,60 ha	1%
glo_LMG	Landes	6,74 ha	14%
glo_TAI	Taillis précomptable non balivable	7,59 ha	16%
glo_TNN	Taillis non précomptable sans perches d'avenir	3,85 ha	8%
TOTAL		48,47 ha	

COMMENTAIRES :

La forêt communale est composée principalement de deux types de peuplements : futaie régulière et taillis. La futaie régulière de pins noirs est vieillissante, elle représente 48 % de la surface. La futaie régulière plus jeune (8%) est composée de pins laricio suite au reboisement post tempête de 1999. La futaie régulière représente 56 % des peuplements de la forêt communale.

Le taillis représente 24 % de la surface, celui-ci est peu productif et non améliorable.

Les landes et emprises RTE représentent 18 % de la surface de la forêt communale.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	3,75 ha	46,47 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	20,40 ha	
Hors sylviculture de production	24,32 ha	
TOTAL	48,47 ha	

COMMENTAIRES : L'ensemble de la forêt de production sera traité en futaie irrégulière à 87 % et 12 % en futaie régulière correspondant aux jeunes plantations.

Toute la partie hors sylviculture de production correspond aux landes, emprises RTE et aux surfaces boisées qui sont aujourd'hui inaccessibles avec les moyens d'exploitation dont nous disposons.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pubescent	Maintient de l'état boisé	19,11 ha	79,1%	120 ans	40 cm
Pin noir d'Autriche		2,40 ha	9,9%	140 ans	40 cm
Pin laricio de corse		2,20 ha	9,1%	150 ans	55 cm
Douglas		0,44 ha	1,8%	80 ans	65 cm
TOTAL		24,15 ha			

Le chêne pubescent est l'essence objective la plus représentée, c'est elle qui va composer l'essence principale des futurs peuplements de la forêt communale. En effet, nous allons régénérer les parcelles de pins noirs par du chêne pubescent. Cette essence est déjà présente sur les parcelles, elle compose le sous étage des vieux pins à régénérer. De plus, c'est une essence adaptée à la station mais également au réchauffement climatique.

Cela n'empêchera pas d'introduire des placeaux de résineux / feuillus (conformément à la volonté de la commune) pour obtenir une forêt un peu plus productive.

Les autres essences objectives seront maintenues malgré le peu de surface que cela représente. Cela apportera de la diversité dans la gestion qui sera mise en place pour avoir sur le long terme une forêt mosaïque.

Favoriser le chêne pubescent rendra la forêt plus résiliente au changement climatique mais également au risque d'incendie qui ne va cesser de croître dans les années futures.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	7,00 ha
Surface effectivement régénérée	7,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

L'ensemble du groupe régénération a été régénéré. Les deux zones chablis du précédent aménagement ont bien été reboisées en pins Laricio sur les parcelles 2 et 7. L'autre partie s'est régénérée en taillis de chêne pubescent avec un complément de cèdre planté par placeaux sur la parcelle 2.

Effort de régénération du nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	3,75 ha
Surface d'équilibre (Se)	0,50 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0,00 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	0,00 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha
Surface à terminer (St)	0,00 ha

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	20,40 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	14 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	150 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	14 m ² /ha	12,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	60%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	75 tiges/ha	50 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	1,26 ha		

COMMENTAIRES :

La commune souhaite faire évoluer ses peuplements vers une structure irrégulière qui permet de conforter l'objectif primaire de la forêt, lutter contre les ruissellements en maintenant un couvert continu.

La forêt sera gérée à 87 % en irrégulier. Nous allons faire évoluer la forêt vers des peuplements plus mélangés à base de feuillues, mais on ne s'interdit pas d'introduire des essences feuillus et résineuses adaptées au climat de demain : pin maritime, cèdre, chêne... par placeaux afin d'avoir une diversité des essences pour obtenir une meilleure résilience et production forestière.

Pour la futaie régulière (12 %), nous avons une surface d'équilibre théorique évaluée à 0,5 ha, c'est la surface à régénérer par aménagement pour conserver un étalement des classes d'âge sur la forêt. Cette partie de la forêt étant jeune, il n'y aura pas de régénération pendant les 20 ans. De plus, la volonté de la commune est de convertir sa forêt vers une structure irrégulière. Ces peuplements seront convertis en futaie irrégulière dans le prochain aménagement. Il est encore trop tôt pour les faire évoluer vers une structure irrégulière au vu de leur jeune âge.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	TOTAL en Ha
Code	Libellé							
AME	Amélioration	1	b	1,11	1,11			
AME	Amélioration	2	a	1,42	1,42			
AME	Amélioration	5	b	0,44	0,44			
AME	Amélioration	7	a	0,78	0,78			3,75
IRR	Irrégulier	1	a	3,19	2,23			
IRR	Irrégulier	2	b	4,48	2,26			
IRR	Irrégulier	3	a	2,03	2,03			
IRR	Irrégulier	4	b	1,26	0,78			
IRR	Irrégulier	5	a	2,68	1,25			
IRR	Irrégulier	6	a	3,51	3,35			
IRR	Irrégulier	7	b	8,78	7,30			
IRR	Irrégulier	8	a	1,20	1,20			27,13
HSN	évolution naturelle	3	b	2,68				
HSN	évolution naturelle	4	a	4,14				
HSN	évolution naturelle	5	c	1,77				
HSN	évolution naturelle	6	b	3,86				
HSN	évolution naturelle	8	b	5,14				17,59
Totaux				48,47	24,15	0,00	0,00	

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Volume bois fort
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG					
2037	1	b		AME	1,11 ha	1,11 ha	FR	50 m ³
2037	2	a		AME	1,42 ha	1,42 ha	FR	50 m ³
2037	2	b		IRR	4,48 ha	2,26 ha	IRR	80 m ³
2037	3	a		IRR	2,03 ha	2,03 ha	IRR	70 m ³
2037	4	b		IRR	1,26 ha	0,78 ha	IRR	20 m ³
2037	5	a		IRR	2,68 ha	1,25 ha	IRR	50 m ³
2037	6	a		IRR	3,51 ha	3,35 ha	IRR	140 m ³
2037	7	a		AME	0,78 ha	0,78 ha	FR	30 m ³
2037	7	b		IRR	8,78 ha	7,30 ha	IRR	240 m ³
2037	8	a		IRR	1,20 ha	1,20 ha	IRR	40 m ³

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	66 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	720 m ³

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Travaux mise en sécurité	1c	180 ml	RD 103 à sécuriser des chutes d'arbre	1 000 €	E
	Travaux de dégagement	7a	0,82 ha	dégagement des cèdres	650 €	E
	Travaux de dégagement régénération naturelle	Irrégulier	5,2 ha	dégagement de 20 % de la surface régénérée	2 500 €	E
Total					4 150 €	
soit annuellement					210 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Les travaux préconisés dans la parcelle 1c permettront d'assurer la sécurité des automobilistes afin d'éviter qu'un arbre ne tombe sur la RD103. Dans la parcelle 7a, ils permettront de consolider la bonne implantation naturelle des cèdres. Les dégagements dans le groupe irrégulier correspondent à un objectif de 20 % de la surface du régénéré.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Entretien du périmètre et parcellaire	Forêt	9 700 ml		9 700 €	E
Entretien des pistes au gyrobroyeur	Forêts	4 journées	sur 20 ans	4 000 €	E
Total				13 700 €	
soit annuellement				685 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Continuer la mise en place du parcellaire. Effectuer l'entretien des pistes au gyrobroyeur avec un passage tous les 4 à 5 ans pour éviter que celles-ci ne se referment.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface boisée
--	----------------

Au vu de la taille de la forêt communale, il n'y a pas d'îlot de vieillissement ou sénescence, mais 17 ha de forêt sont classées en libre évolution (hors sylviculture).

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	97 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)			
Résineux (r)	31 m ³ /an	53 m ³ /an	3 m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	31 m ³ /an	53 m ³ /an	3 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	5 m ³ /an	3 m ³ /an	1 m ³ /an
Total bois fort (1 + 2)	36 m³/an	56 m³/an	4 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	0,7 m ³ /ha/an	1,2 m ³ /ha/an	0,1 m ³ /ha/an
soit en m ³ /ha/an sur surf. en sylviculture de production :	1,5 m ³ /ha/an	2,3 m ³ /ha/an	0,1 m ³ /ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration	4 m ³ /an	56 m ³ /an	3 m ³ /an
Autres (dont irrégulier)	32 m ³ /an	0 m ³ /an	1 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	1 116 €	78 €	93 €
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	210 €	222 €	
Dépenses travaux infrastructure	0 €		
Dépenses travaux non sylvicoles	685 €	161 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	112 €	75 €	9 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	97 €	97 €	
Bilan annuel	12 €	-477 €	84 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	0 €	-10 €	2 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	0 €	-20 €	3 €

COMMENTAIRES :

Le prélèvement annuel sera très inférieur à la production ligneuse car nous sommes en présence d'une jeune forêt en conversion qu'il faut capitaliser. Le bilan proposé est légèrement positif pour la période 2023-2042. Une recherche d'aide financière sera réalisée en amont de chaque proposition de travaux sylvicoles pour améliorer ce bilan.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Nicolas BEZ

Étude de terrain et inventaires : Dominique DENIAU, Guillaume BEAL et Nicolas BEZ

Cartographie : Nicolas BEZ

Rédigé le

par Le chef de projet aménagement

Signé : BEZ Nicolas

Vérifié le

par Le Responsable de l'Unité Territoriale

Signé : BEAL Guillaume

Proposé le

par Le directeur d'agence

Signé : AUFFRET Anthony

ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

CARTOGRAPHIES

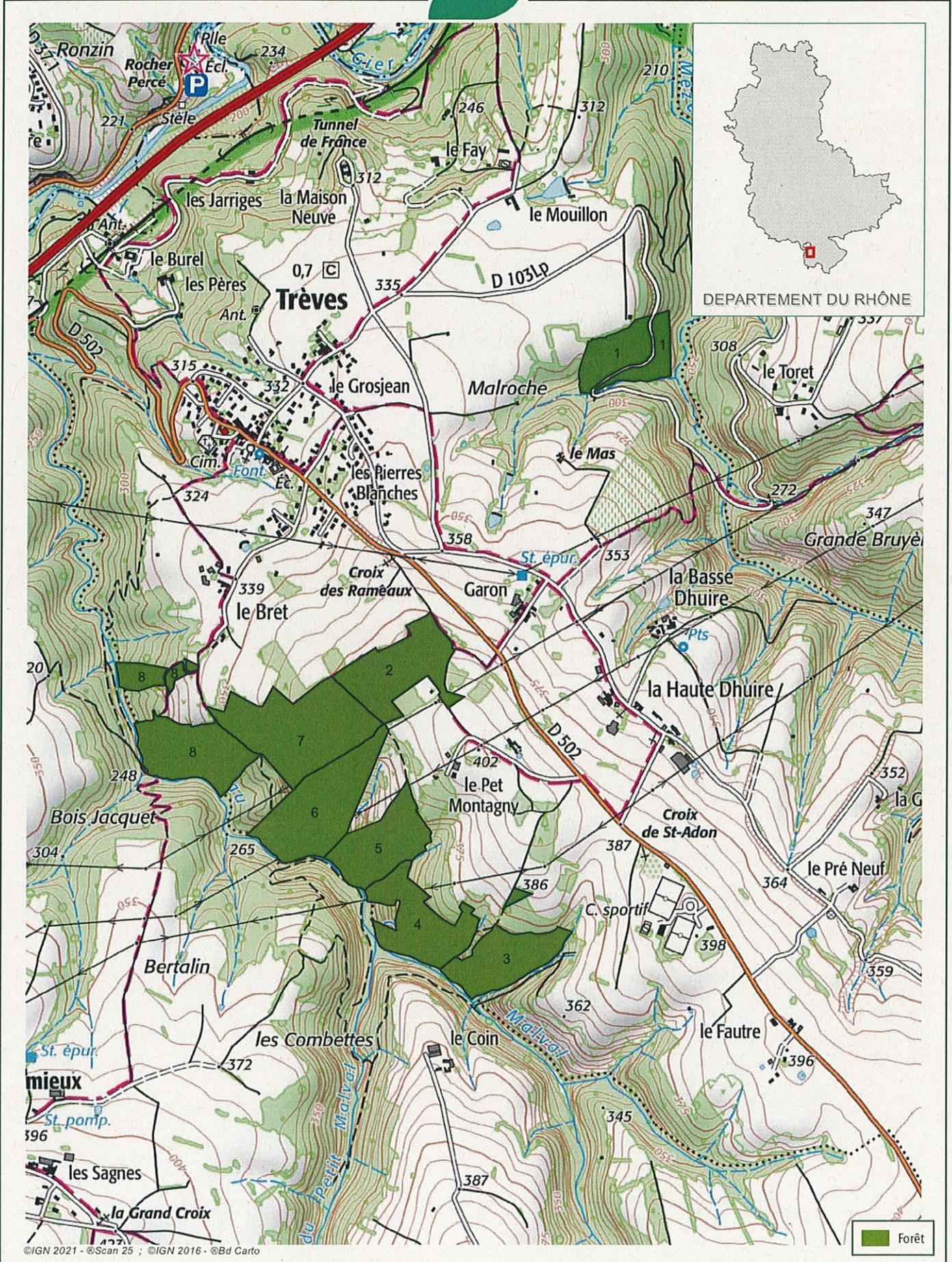
- Situation
- Enjeux
- Station
- Essences
- Types de peuplement
- Aménagement
- Essences objectives
- Exploitabilité

ANNEXE 1 Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Propriétaire	Département	Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
						Total =>	48,47 28	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	A	500	Le Bret	0,10 20	0,10 20	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	A	501	Maleval	0,55 60	0,55 60	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	A	503	Maleval	1,02 55	1,02 55	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	B	116	Malroche	1,57 12	1,57 12	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	B	117	Malroche	2,80 03	2,80 03	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	F	115	Les Communaux	0,19 90	0,19 90	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	F	118	Les Communaux	9,83 05	9,83 05	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	F	125	Les Communaux	32,06 88	32,06 88	
Commune de Trèves	Rhône	Trèves	F	133	Les Communaux	0,31 95	0,31 95	



Carte réalisée en juin 2022

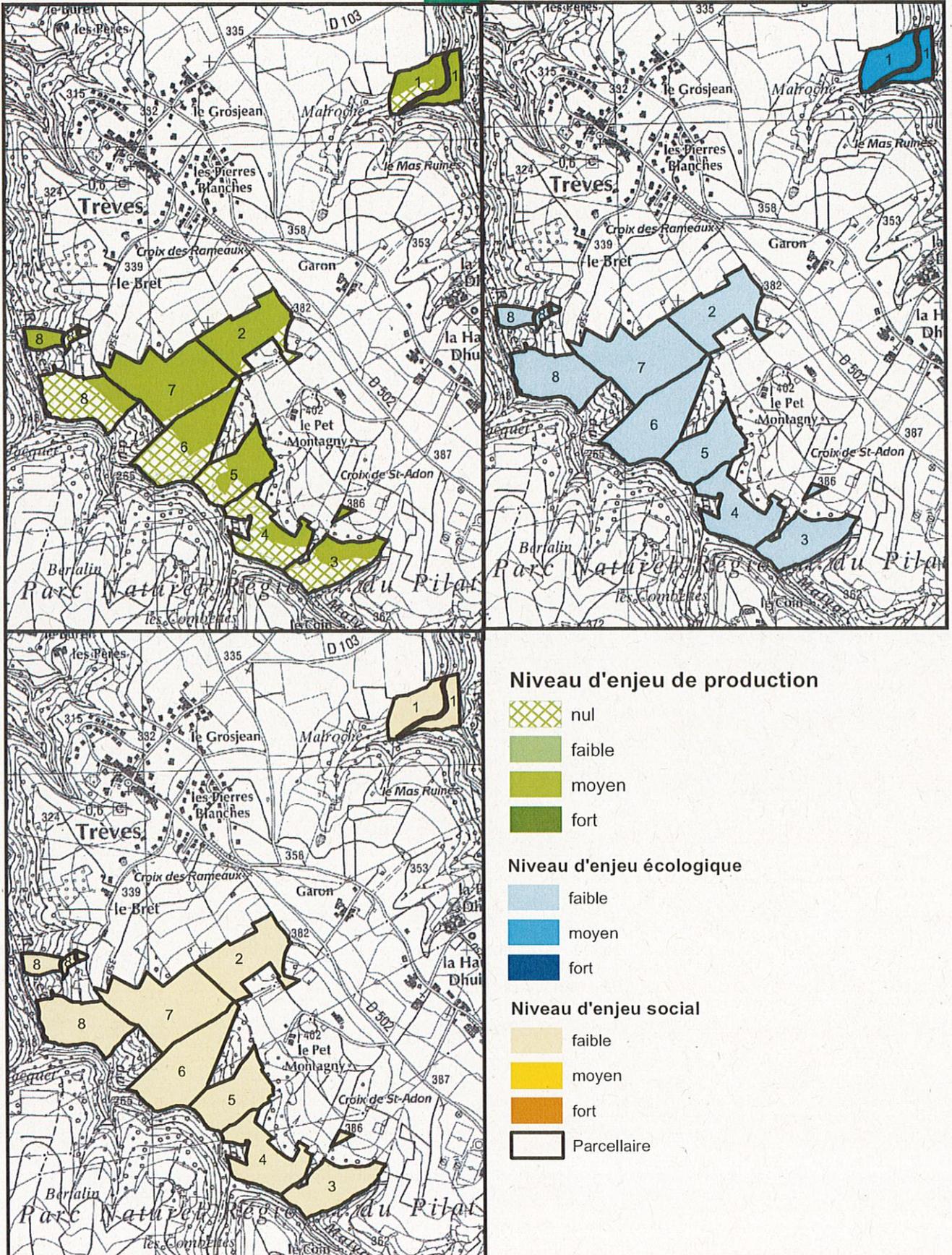




ENJEUX



Carte réalisée en août 2022



Niveau d'enjeu de production

-  nul
-  faible
-  moyen
-  fort

Niveau d'enjeu écologique

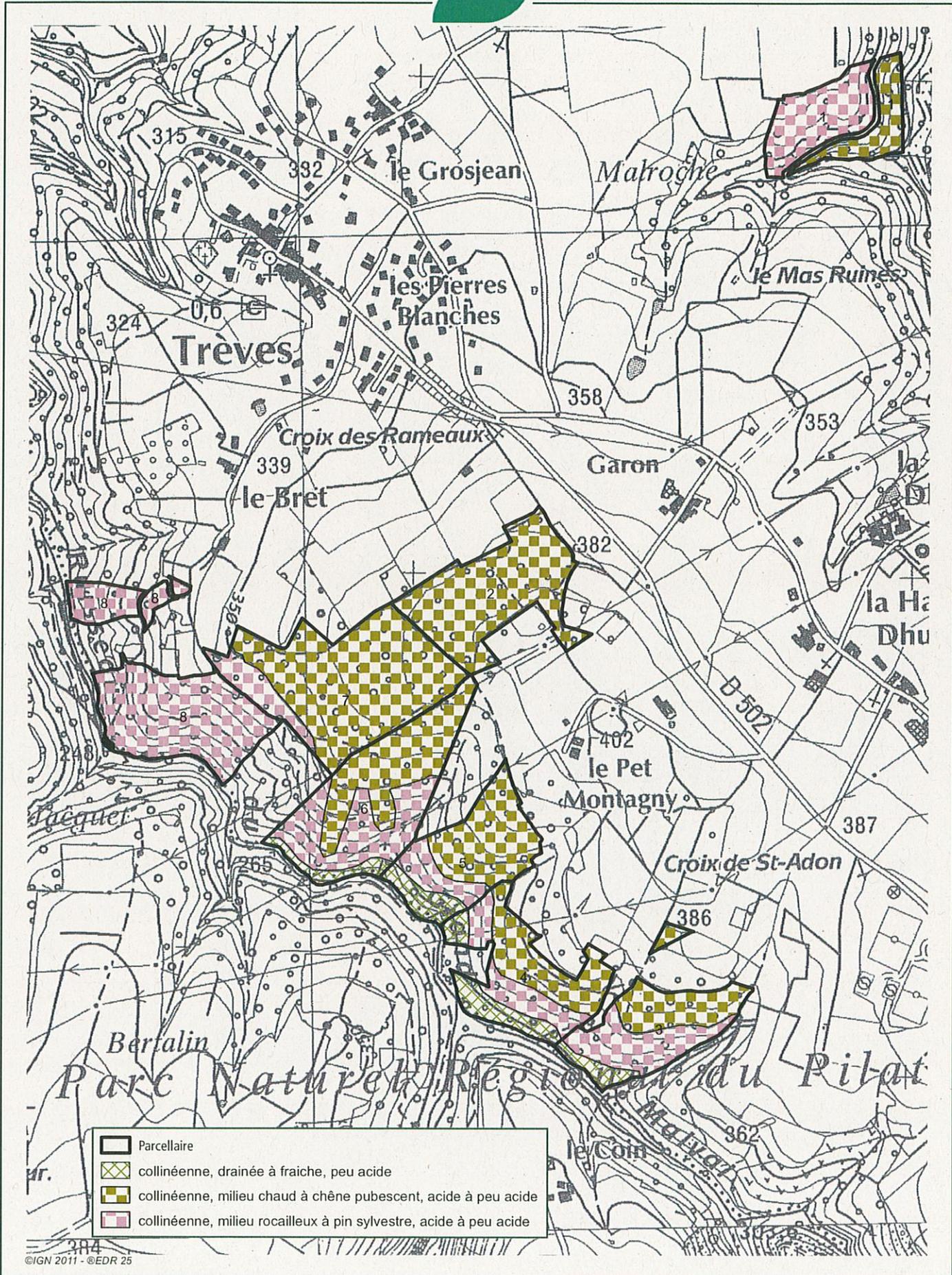
-  faible
-  moyen
-  fort

Niveau d'enjeu social

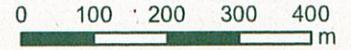
-  faible
-  moyen
-  fort
-  Parcellaire



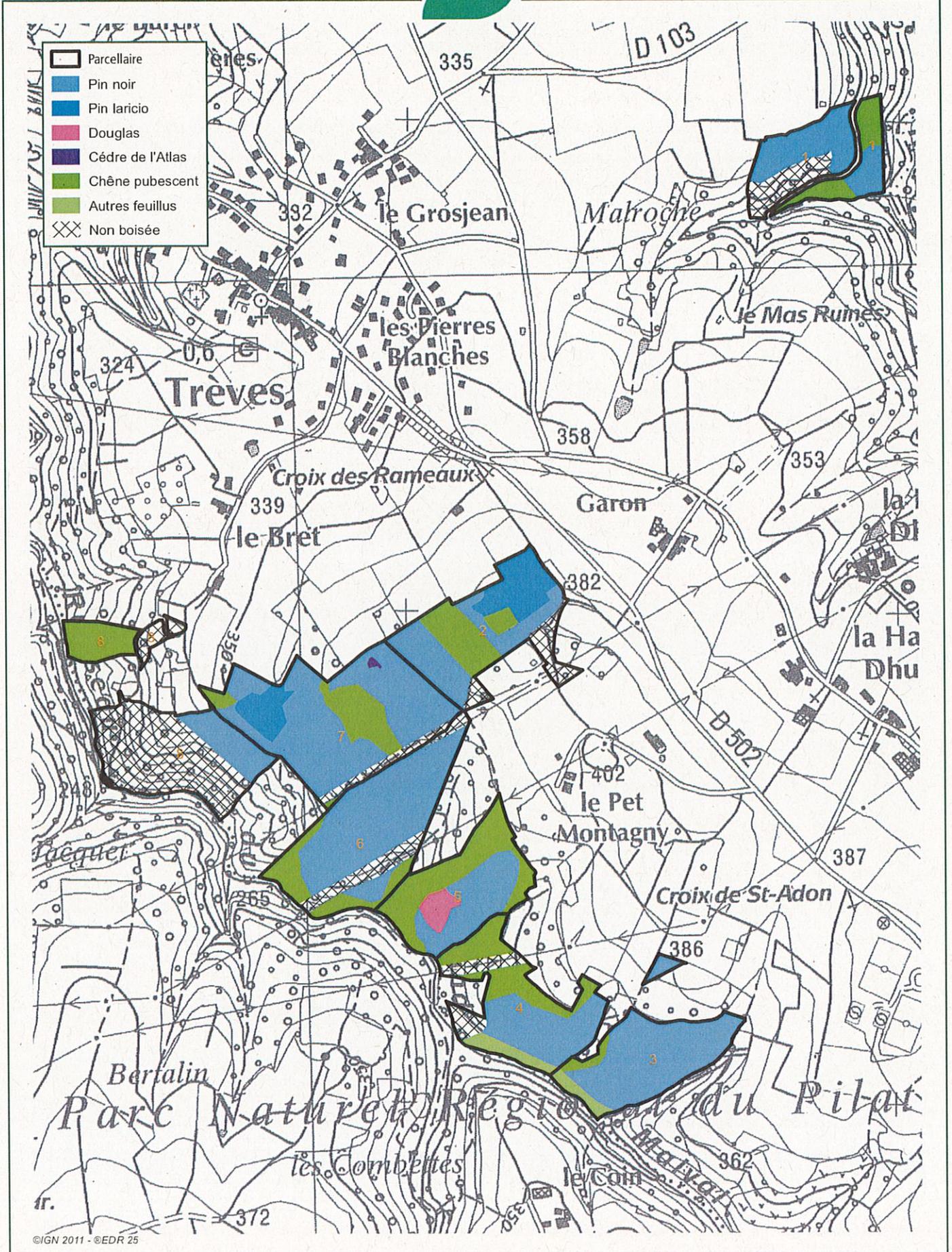
Carte réalisée en août 2022



Essences



Carte réalisée en août 2022



- Parcellaire
- Pin noir
- Pin laricio
- Douglas
- Cèdre de l'Atlas
- Chêne pubescent
- Autres feuillus
- Non boisée

Forêt de Trèves

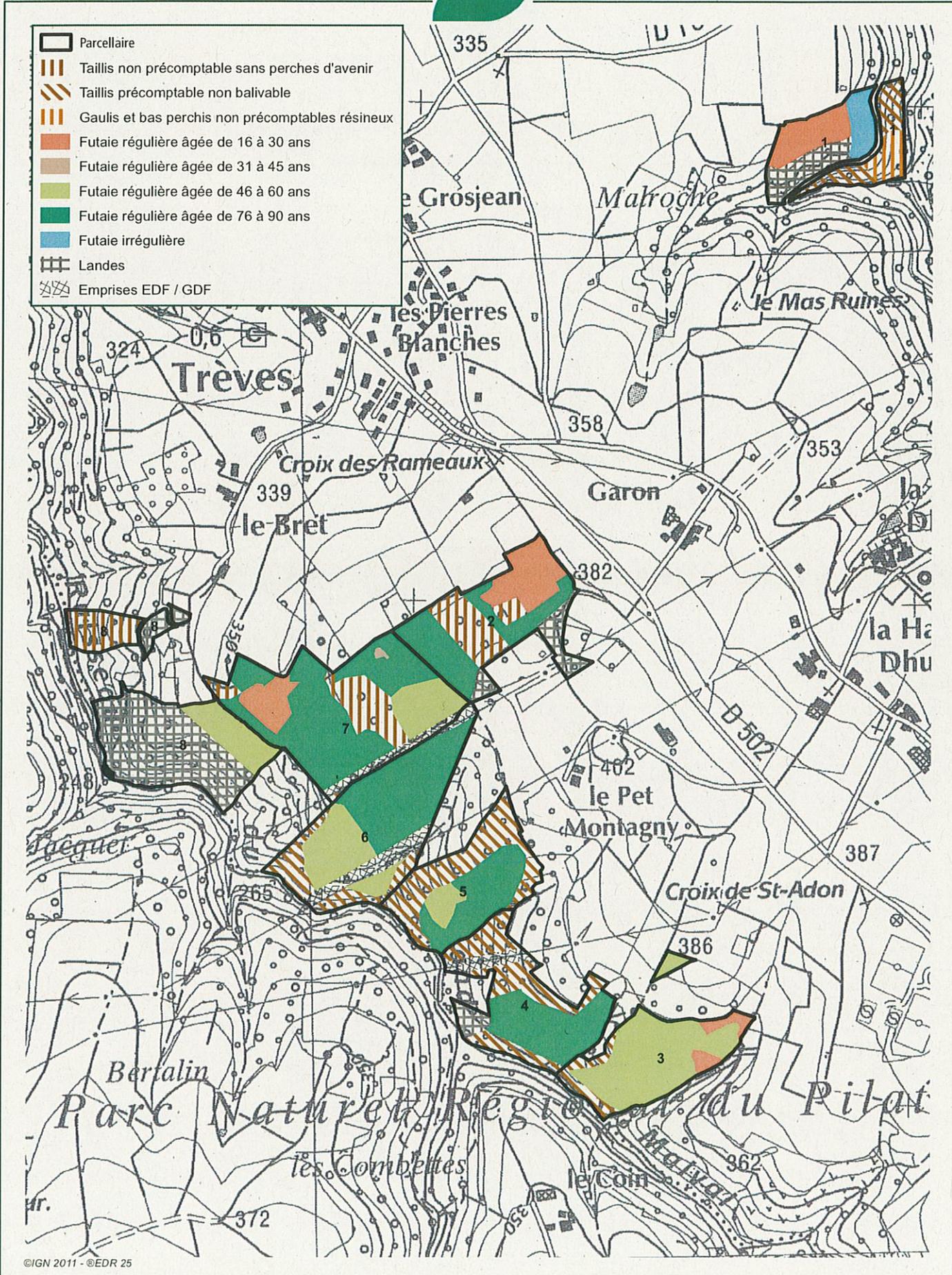
Types de peuplements

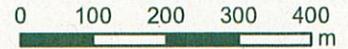
1:10 000

N

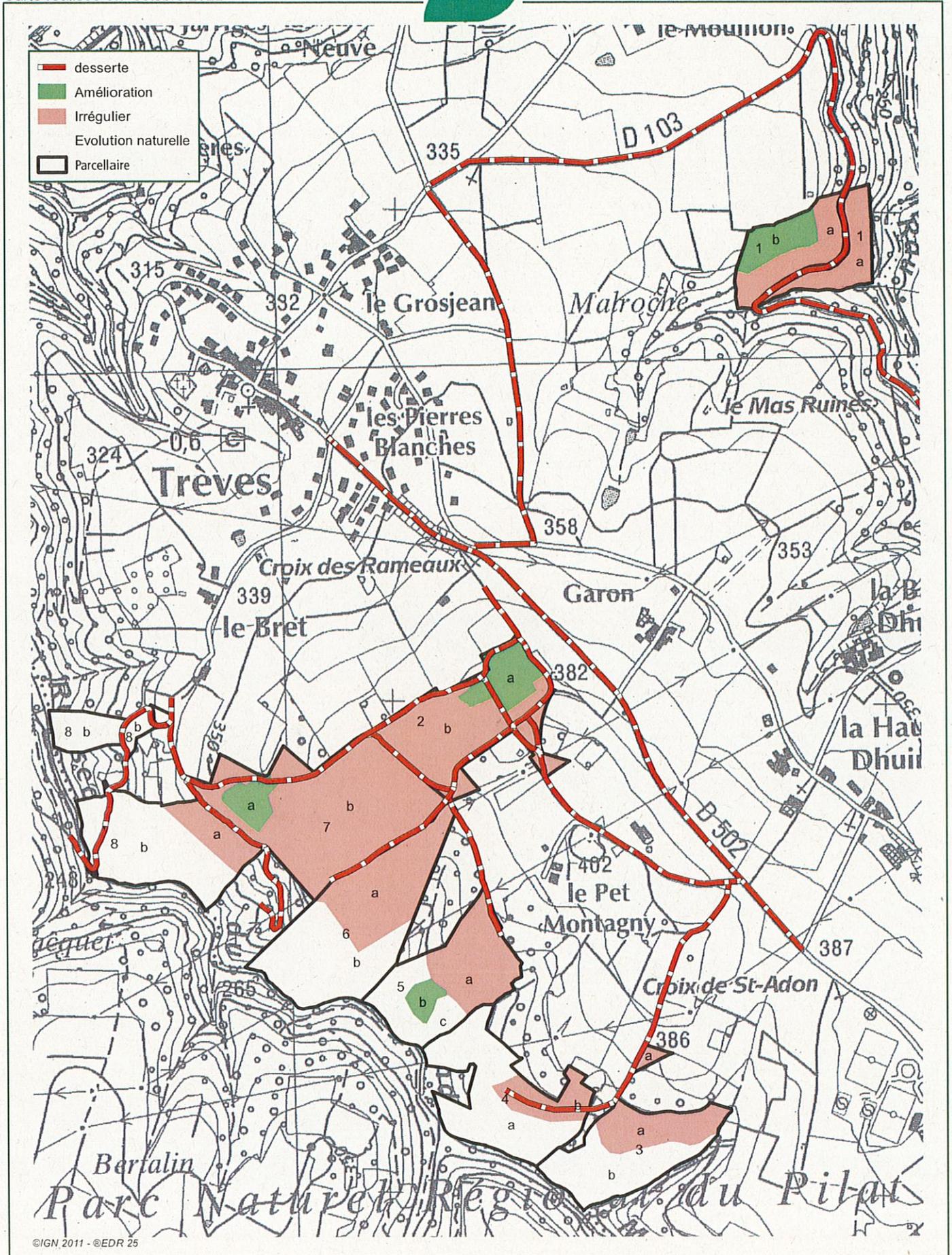


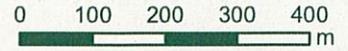
Carte réalisée en août 2022



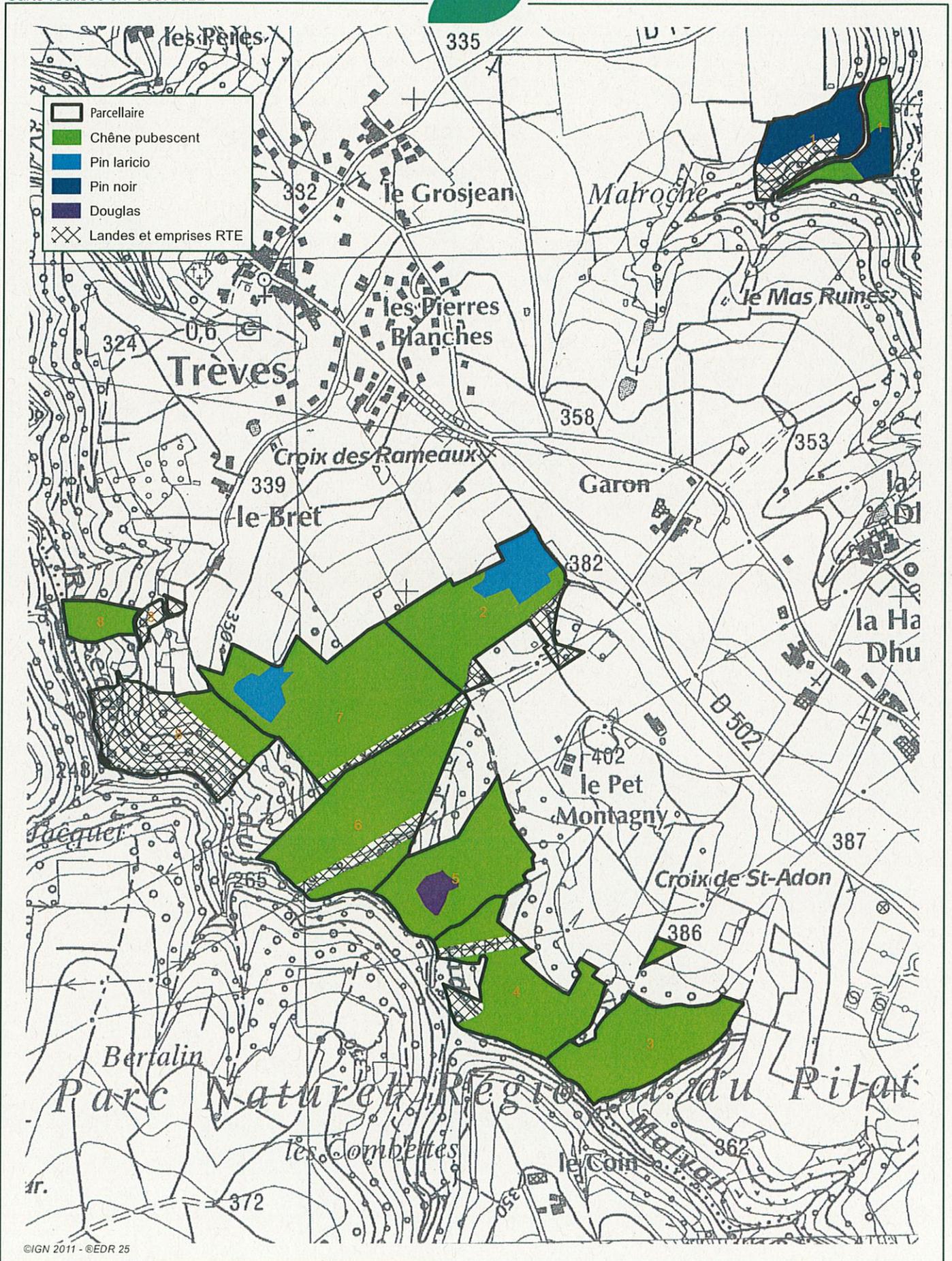


Carte réalisée en octobre 2022





Carte réalisée en août 2022





Carte réalisée en août 2022

